





BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE  
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 828 599 300 Dirhams  
Siège social : 26, Place des Nations Unies - Casablanca  
Tél : 022 46 10 00 - Fax : 022 29 94 06

[www.bmcinet.com](http://www.bmcinet.com)



PRÉSENTATION

ASSUR-PLUS  
Retraite Entreprise

A hand in a dark suit jacket is shown reaching out from the left side of the frame towards the right. The background is a light, solid blue color. The hand is positioned as if presenting or offering something.

## POUR LES ENTREPRISES QUI PENSENT À TOUT. À L'ESSENTIEL.

Vous souhaitez développer la politique sociale de votre entreprise en aidant vos salariés à préparer sereinement leur départ en retraite.

La BMCI et AXA Assurance Maroc vous proposent ASSUR-PLUS Retraite Entreprise, un produit d'épargne retraite par capitalisation qui s'adapte à toutes les situations de votre entreprise et de vos salariés.

Avec ASSUR-PLUS Retraite Entreprise, vos collaborateurs bénéficient d'une épargne revalorisée sous forme de capital ou de rente, ce qui leur permet de maintenir leur niveau de vie lors de leur départ en retraite.

# DE NOMBREUX ATOUS POUR VOTRE ENTREPRISE

En souscrivant à ASSUR-PLUS Retraite Entreprise, vous motivez et fidélisez vos salariés en les aidant à préparer en toute sérénité leur retraite.

## ■ UNE IMPORTANTE ÉCONOMIE D'IMPÔT

Avec ASSUR-PLUS Retraite Entreprise, votre entreprise bénéficie chaque année d'une fiscalité avantageuse en réalisant une économie d'impôt.

En effet, les cotisations patronales sont totalement déductibles du revenu de l'entreprise imposable à l'IS.

## ■ UN SYSTÈME DE COTISATION SOUPLE

ASSUR-PLUS Retraite Entreprise peut être considéré comme un régime de retraite de base ou un système de retraite complémentaire, si vous cotisez déjà à la CIMR.

De plus, vous pouvez choisir de compléter les cotisations salariales par des cotisations patronales, si vous souhaitez octroyer des avantages supplémentaires à vos collaborateurs.

Enfin, vous avez la possibilité de mettre en place ce produit à une partie de vos salariés ou à l'ensemble de votre personnel.

## SIMULATIONS ASSUR-PLUS RETRAITE ENTREPRISE

AGE RETRAITE : 60 ANS

TAUX DE SIMULATION NET : 5%

COTISATION MENSUELLE : 200 DH

AGE ADHERENT	DUREE COTISATION	COTISATION MENSUELLE	COTISATIONS TOTALES	EPARGNE NETTE ESTIMEE	RENTE VIAGERE NON REVERSIBLE PAR TRIMESTRE
55	5	200	12 000	13 618	235
50	10	200	24 000	30 998	536
45	15	200	36 000	53 181	919
40	20	200	48 000	81 492	1 408
35	25	200	60 000	117 624	2 033
30	30	200	72 000	163 740	2 830
25	35	200	84 000	222 596	3 847

# DE MULTIPLES AVANTAGES POUR VOS SALARIÉS

## UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE

Les cotisations salariales sont entièrement déductibles du salaire imposable à la source, sans aucune limite.

Pour pouvoir bénéficier de ces déductions, la durée minimale du contrat est de 10 ans et le salarié doit avoir 50 ans révolus minimum.

## DES MODALITÉS SOUPLES

Vos collaborateurs ont la possibilité de modifier le montant de leurs cotisations et leur périodicité (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle), de procéder à des versements supplémentaires ou de suspendre leurs primes. Ils peuvent également demander une avance ou un rachat partiel ou total de leur prime.

Par ailleurs, vos salariés ont la liberté d'anticiper ou de proroger l'âge de leur départ à la retraite (entre 50 et 70 ans) et de désigner les bénéficiaires des primes en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive.

## UNE RENTABILITÉ ATTRACTIVE

L'épargne de vos collaborateurs est investie dans les placements les plus performants. Elle est rémunérée à des taux de rentabilité très intéressants, correspondant au taux minimum réglementaire annuel en vigueur<sup>(1)</sup> augmenté d'une participation aux bénéfices.

## DES PRESTATIONS ADAPTÉES AUX BESOINS DE VOS SALARIÉS

Avant le terme du contrat, vos collaborateurs peuvent choisir, en fonction de leurs désirs et de leurs besoins, de percevoir leur épargne revalorisée sous forme de capital et/ou de rente. Ils ont également le choix entre une rente viagère réversible ou non, payable trimestriellement, et une rente certaine (sur 5, 10, 15 ou 20 ans).

## UN RELEVÉ DÉTAILLÉ POUR UN MEILLEUR SUIVI DE L'ÉPARGNE

Vos salariés reçoivent chaque année un relevé détaillé qui leur permet de suivre de près la situation de leur compte retraite, indiquant les versements effectués, la valeur de l'épargne constituée et le taux de revalorisation.

(1) Le taux minimum garanti annuel est de 3,25%.